



## FICHE REFLEXE

### Gestion environnementale d'un échouage massif d'algues sur les côtes martiniquaises

#### Contexte environnemental

---

La période de ponte des tortues marines se reproduisant en Martinique s'étend d'avril à octobre. Si certaines plages présentent des activités de ponte particulièrement importantes, il faut bien garder en tête que toutes les plages de l'île sont susceptibles de receler des nids de ponte. Les deux principales espèces concernées sont les tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) et les tortues luth (*Dermochelys coriacea*), toutes deux classées en danger critique d'extinction par l'UICN et protégées par arrêté ministériel du 14 octobre 2005. L'article 3.1 du dit arrêté précise : « Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps :

- la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des tortues marines ;
- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des tortues marines »

La sanction pénale encourue peut aller jusqu'à 22500€ d'amende (code rural des pêches maritimes), un an d'emprisonnement et la saisie du matériel le cas échéant.

Or le trafic d'engins lourds (pelles mécaniques tracteurs, remorques) pour le ramassage d'algues échouées sur les plages de Martinique engendre potentiellement un risque de destruction des nids en cours d'incubation ou des nouveau-nés essayant de rejoindre la mer.

#### Recommandations pour l'enlèvement des algues sargasses

---

Bien qu'atypique, le phénomène d'échouage d'algues pélagiques en Martinique n'est pas un problème d'un point de vue écologique contrairement aux marées vertes bretonnes.

Toutefois, lorsqu'elles s'échouent en quantité importante, elles peuvent constituer une barrière infranchissable pour les petites tortues fraîchement sorties du nid. On les retrouve au milieu des amas d'algues, épuisées, ne parvenant pas à se frayer un chemin.

**Attention** : si vous êtes confrontés à ce cas de figure, rappelez-vous que la manipulation de ces animaux protégés est interdite!

Contactez impérativement le **Réseau Tortues Marines au 06 96 234 235** et **laissez un message** avec votre identité, vos coordonnées, le lieu, la date et le nombre de tortues trouvées pour qu'il puisse vous donner des instructions.

Sur les secteurs où un ramassage est envisagé et s'il s'agit d'une zone sensible (présence potentielle de nid), il faut absolument privilégier un ramassage manuel. Cette méthode aura l'avantage, en plus de ne pas porter atteinte aux nids, de permettre de repérer d'éventuelles petites tortues encore vivantes. Pour l'évacuation des algues, il convient de limiter autant que faire se peut les allers-retours des engins sur les plages et de confiner leur circulation le long du littoral au niveau de la zone intertidale, afin de diminuer la probabilité de destruction des nids par écrasement (cf. croquis ci-dessous). L'utilisation d'un grappin sur pelle mécanique est préférable sur les zones présentant de grandes quantités. En cas de fort coefficient, les périodes de marée basse seront donc à privilégier pour les interventions mécaniques.

Les algues séchées en haut de plage ne présentant pas de risque de décomposition anaérobie susceptible de dégager de l'hydrogène sulfuré devront être laissées, les algues en flottaison accolées au rivage pourront être récoltées pour éviter un renouvellement de l'opération de ramassage quelques jours plus tard (utilisation d'un grappin sur pelle mécanique long bras).

### Profil type d'une plage naturelle présentant un échouage massif de sargasses

